

**COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET  
DES CONDITIONS DE TRAVAIL ACADEMIQUE**

**Procès-verbal de la séance du 8 juillet 2016**

La réunion du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail académique (CHSCTA) se déroule sous la présidence de M. Yann COUEDIC, secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines, représentant M. Vélayoudom MARIMOUTOU, recteur de l'académie de la Réunion.

**Participent à la réunion :**

***A titre des représentants de l'administration :***

M. Yann COUEDIC, secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines  
Mme Pascale NURBEL directrice des ressources humaines adjointe

***A titre des représentants du personnel :***

Pour L'Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA) :

M. Luc BOYER, en qualité de titulaire  
M. Christian GAY, en qualité de titulaire  
M. Julien LEBON, en qualité de suppléant

Pour La Fédération Syndicale Unitaire (FSU) :

Mme Catherine DURIEZ, en qualité de titulaire  
Mme Cendrine PEIGNON, en qualité de titulaire

Pour la FNEC FP FO :

M. Sharif BEMAT, en qualité de titulaire

Pour le SNALC SNE SPLEN SUP

M. Jacky JARDINOT, en qualité de suppléant

Pour le SAIPER CGTR Educ'Action :

M. Cédric LENFANT, en qualité de titulaire  
M. Laurent SANTAMARIA, en qualité de suppléant

***A titre d'acteurs opérationnels :***

M. Christian ECOLIVET, inspecteur santé et sécurité au travail  
M. Frédéric LE BOT, médecin conseiller technique  
Mme Cindy CHARPENTIER, médecin de prévention  
Mme Annie BELOT-ARNAUD, conseillère de prévention académique  
Mme Isabelle JULLIEN, conseillère de prévention départementale

***En outre, assistait à la réunion :***

M. Georges CAMALON, secrétaire administratif du CHSCTA.

**Ouverture de séance**

Le président accueille les participants à 9h00. Le quorum est atteint et la séance est déclarée ouverte.

M. Julien LEBON, UNSA, est secrétaire de séance.

**Rectorat**  
Délégation Académique  
à l'Hygiène et à la Sécurité  
(DAHS)

2015-2016 / n°

Affaire suivie par  
Georges CAMALON  
Secrétaire administratif  
du CHSCTA

Téléphone  
02 62 48 13 86

Fax  
02 62 48 11 40

Courriel  
[gcamalon@ac-reunion.fr](mailto:gcamalon@ac-reunion.fr)

## **Ordre du jour**

1- Approbation du PV du CHSCTA du 2 mai 2016

2- Bilan d'activité 2015-2016 du CHSCTA et perspectives 2016-2017

### **1 - Approbation du PV du CHSCTA du 2 mai 2016**

Le PV du CHSCTA du 2 mai 2016 est approuvé à l'unanimité.

### **2 - Bilan d'activité 2015-2016 du CHSCTA et perspectives 2016-2017**

**La secrétaire académique du CHSCTA** souligne une année positive et riche en expériences nouvelles.

#### 2-1 : les visites

Elle note qu'il n'a pas toujours été possible de respecter le calendrier des visites.

Elle déplore l'absence de l'administration lors de certaines visites, représentée alors par les acteurs opérationnels (ISST ou conseillères de prévention), avec le risque d'une perte de crédibilité auprès des établissements et d'une privation de la compétence des acteurs opérationnels. Une solution possible consisterait à élargir la liste des représentants de l'administration.

Elle s'interroge sur le rôle du CHSCTA face aux problématiques fortement représentées du 1<sup>er</sup> degré qui remontent directement vers l'IA-DAASEN et s'achèvent par une solution administrative sans la participation du CHSCTA, sans communication avec ses représentants, sans retour d'information ou sans respect des procédures.

**Le président** annonce la nomination de Mme BELOT-ARNAUD sur un poste à mi-temps créé à la DRH. Elle sera chargée des relations avec le CHSCTA, notamment lors des visites et enquêtes, et pourra constituer un appui complémentaire à la représentation de l'administration. Pour le 1<sup>er</sup> degré, un représentant administratif peut être envisagé.

**La secrétaire académique du CHSCTA** souhaite, en outre, une modification du protocole de visite visant l'inscription du suivi de l'évolution de la situation analysée et de l'application des préconisations formulées. Elle propose d'insérer la disposition suivante : *« un bilan des solutions mises en œuvre dans l'établissement sera présenté au dernier CHSCTA de l'année scolaire suivante »*.

En l'occurrence, les préconisations de la visite du 19 novembre 2015 du Collège Amiral Bouvet n'ont pas été finalisées et la situation s'est dégradée. Le CHSCTA propose, avec la collaboration de la psychologue du travail, de confier au GAPRPS la charge de mettre en place un dispositif d'accompagnement collectif, conformément à la méthodologie d'accompagnement à la résolution d'une situation complexe. Une réunion de travail de la DRH, du GAPRPS et du CHSCTA est souhaitable à la rentrée sur cette question.

**Le président** partage le souci de formaliser le suivi des visites et de trouver une solution à la situation du Collège Bouvet dès la rentrée.

**La secrétaire académique** soulève la difficulté particulière liée aux visites sur la thématique des RPS qui impliquent une analyse de questionnaires et des conduites d'entretien pour lesquelles les membres du CHSCTA ne sont pas suffisamment formés.

**Le président** est favorable à un renforcement de cette formation et la psychologue du travail sera sollicitée sur ce point.

Il se félicite de la place prise par le CHSCT dans l'académie et du tournant qui s'ensuit pour la politique de prévention en santé et sécurité au travail.

**La secrétaire académique** annonce qu'un calendrier prévisionnel 2016-2017 des visites sera présenté au CHSCT de rentrée. Il concernera les établissements et thèmes suivants : l'atelier bois du LP Roches Maignres de Saint-Louis ; l'école de l'Abondance de Saint-Benoît sur le risque bactériologique ; l'organisation du travail induite par la réforme du Bac Pro G1 dans un LPO avec filières tertiaires ; un collège sur le thème des RPS.

## 2-2 : les groupes de travail

### 2-2-1 GT sur les accidents de travail et maladies professionnelles

**La secrétaire académique** constate que la réunion sur les accidents de service et les maladies professionnelles est restée sur un plan statistique. Elle souhaite une meilleure communication des informations entre la médecine de prévention, le service des accidents de service, la délégation académique à l'hygiène et à la sécurité et le CHSCTA pour aller plus loin dans l'analyse des causes et l'élaboration des mesures de prévention.

**La directrice des ressources humaines adjointe** fait remarquer que rares sont les accidents de service graves ou les maladies professionnelles ou à caractère professionnel graves susceptibles d'entrer dans le périmètre du CHSCTA. De plus, le nombre d'accidents est en baisse.

**Le SAIPER CGTR Educ'Action** précise que le champ d'intervention du CHSCT ne concerne pas uniquement les accidents graves mais aussi les accidents ou maladie présentant un caractère répété. Or, ces situations ne sont pas rares, ce qui justifie que le CHSCTA en soit informé.

**Le président** propose qu'une réunion de travail ait lieu sur cette question à la rentrée.

**L'UNSA** demande que les formulaires relatifs aux déclarations des accidents de services et prises en charge médicales puissent être plus facilement accessibles au niveau des écoles et établissements.

### 2-2-2 GT sur la prévention des agressions du personnel

**La secrétaire académique** informe que des membres du CHSCT ont tenu une réunion de travail destinée à élaborer un protocole sur la prévention des agressions du personnel.

**La directrice des ressources humaines adjointe** précise que le protocole est à l'état de projet et qu'il sera finalisé au 1<sup>er</sup> trimestre.

### 2-2-3 GT sur la prévention des risques liés à la chaleur

**L'UNSA**, rapporteur du groupe de travail sur la prévention des risques liés à la chaleur, explique que la finalisation du protocole est subordonnée aux caractéristiques techniques des appareils de mesure dont l'achat avait été approuvé.

**L'inspecteur santé et sécurité au travail** informe qu'une demande de proforma avait été adressée aux fournisseurs locaux mais il n'y a pas eu de retour. Elle sera relancée.

Le nombre de 4 appareils est retenu pour une première expérimentation.

## 2-3 Le fonctionnement du CHSCTA

**La secrétaire académique** demande que les documents de travail du CHSCTA soient communiqués dans un délai suffisant pour permettre aux membres d'en prendre connaissance et de faire de la séance un espace de débat, et non simplement d'informations.

Elle demande également que les séances du CHSCT ne soient pas trop proches de la rentrée.

## 2-4 : les compte-rendu de visite

### 2-4-1 Visite de la circonscription de Saint-Pierre 2 sur le thème des RPS

**Le SAIPER CGTR Educ'Action**, rapporteur de la délégation, décrit le déroulement de la visite. Elle a mobilisé 18 journées qui ont concerné la mise en place, la distribution et la récupération des 310 questionnaires dans les 23 écoles et à l'inspection, le traitement des 244 questionnaires renseignés, les entretiens individuels et collectifs et l'élaboration du bilan.

Cette visite a permis de constater une méconnaissance des documents obligatoires relatifs à la santé et sécurité au travail ainsi que des acteurs de la prévention des risques professionnels ; une absence de l'affichage obligatoire (21 écoles/23) ; une souffrance au travail, quelle que soit la catégorie de personnels.

L'analyse des questionnaires, confirmée par les entretiens individuels et collectifs, a permis de dégager 16 facteurs de risque et de déterminer la part d'exposition de chaque catégorie de personnels à ces différents risques.

Pour améliorer cette situation, la délégation propose la communication, lors de la prochaine réunion des directeurs et de la Cellule hygiène et sécurité, des informations sur les documents obligatoires et les différents acteurs de la prévention ; l'élaboration et l'actualisation du Document unique et la réalisation d'un programme annuel de prévention ; l'aménagement de temps d'échange par catégorie de personnels (réunions, formations) ; l'intervention de la psychologue du travail pour une analyse des situations complexes ; un questionnaire pour évaluer le suivi des préconisations.

**Le président** annonce que la psychologue du travail interviendra dans la circonscription dès la prochaine rentrée.

### 2-4-2 Enquête au Collège de Jean d'Esme de Sainte-Marie

**La conseillère de prévention académique** et **la secrétaire académique du CHSCTA** exposent les conclusions d'une enquête menée au Collège Jean d'Esme de Sainte-Marie suite à la saisine du CHSCTA par une enseignante qui rapporte des faits de violence répétés visant sa propre personne et plusieurs autres élèves de sa classe. Ces faits ont fait l'objet de plaintes à la gendarmerie, d'arrêts de travail, de rencontres avec la hiérarchie administrative et d'un signalement au Registre de danger grave et imminent.

L'analyse établit la causalité multiple du fait aux 3 niveaux : des décisions de l'administration interne du Collège concernant le comportement de l'élève (notamment un avis du Conseil de discipline peu efficace, des réactions précipitées face à certaines informations) ; de la communication au sein de l'équipe éducative (méconnaissance de la situation particulière de l'élève, banalisation des différentes alertes concernant son comportement) ; de la nature des relations de travail de l'enseignante avec sa hiérarchie (peu d'écoute et de reconnaissance), ses collègues (solidarité partielle et tardive) et l'élève concerné (maintien des contacts en dépit des faits passés).

Des préconisations de la délégation d'enquêtes sont faites sur ces différents plans. L'inscription des RPS dans le Document unique de l'établissement constitue la mesure préventive prioritaire pour éviter une dégradation de ce genre de situation.

**La FSU** déplore le manque de clarté concernant l'application de l'exclusion avec sursis. Cette sanction prévoit, en cas de récidive, une exclusion définitive sans réunion d'un nouveau conseil de discipline Or, dans plusieurs cas, les élèves n'ont pas été exclus.

**Le médecin conseiller technique** précise que le secret médical est absolu alors que le secret professionnel peut être partagé. Or, ce cas révèle un dysfonctionnement de la communication au sein de l'équipe pédagogique sur la situation de certains élèves relevant d'un PAI et l'absence de discussion sur la conduite à tenir face à un trouble du

comportement. Il reconnaît aussi le défaut d'application de la sanction décidée par le conseil de discipline, notamment le maintien du contact entre l'élève et l'enseignante. Par ailleurs, il s'étonne qu'une enseignante ait pu requérir le témoignage de plusieurs autres élèves sur les propos tenus par l'élève sanctionné.

**L'UNSA** s'interroge sur la différence entre une enquête administrative et une enquête du CHSCTA.

**La conseillère de prévention** répond que l'enquête du CHSCTA analyse les causes de la situation et préconise des mesures pour éviter qu'elle ne se répète alors que l'enquête administrative peut prendre la décision d'une modification de l'organisation du travail ou de mesures disciplinaires.

**Le président** précise qu'en l'espèce, il n'y a pas eu d'enquête administrative et que, dans tous les cas, le CHSCTA n'est pas compétent pour faire des préconisations visant la responsabilité des personnes ou les sanctions disciplinaires.

Les préconisations sont mises au vote :

Résultat du vote : Pour : 7 ; Contre : 0 ; Abstention : 0.

Ces préconisations seront adressées à l'intéressée et au chef d'établissement.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 13h00.

Le président

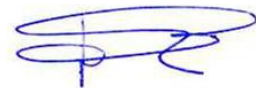
La secrétaire académique

Le secrétaire administratif

Pour le Recteur et par délégalion,  
Le secrétaire général de l'académie

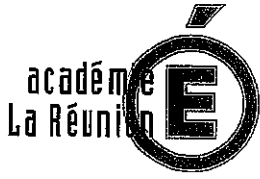


Francis FONDERFLICK





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET  
DES CONDITIONS DE TRAVAIL ACADEMIQUE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

**ADDITIF**  
au procès-verbal de la séance du 8 juillet 2016

Rectorat  
Délégation Académique  
à l'Hygiène et à la Sécurité  
(DAHS)

Page 2/5

**2 - Bilan d'activité 2015-2016 du CHSCTA et perspectives 2016-2017**

2-1 : les visites

Après la phrase :

« **La secrétaire académique** soulève la difficulté particulière liée aux visites sur la thématique des RPS qui impliquent une analyse de questionnaires et des conduites d'entretien pour lesquelles les membres du CHSCTA ne sont pas suffisamment formés »,

la précision suivante sera apportée :

« Une formation à la méthodologie spécifique des visites visant les RPS est nécessaire dans les meilleurs délais pour tous les membres du CHSCTA ».

2015-2016 / n°

Affaire suivie par  
Georges CAMALON  
Secrétaire administratif  
du CHSCTA

Le président

La secrétaire du CHSCTA

Le secrétaire administratif

Téléphone  
02 62 48 13 86

Fax  
02 62 48 11 40

Courriel  
[gcamalon@ac-reunion.fr](mailto:gcamalon@ac-reunion.fr)

Pour le Recteur et par délégation,  
secrétaire général de l'académie

Francis FONDERFLICK

24 avenue Georges Brassens  
CS 71003  
97743 Saint-Denis CEDEX 9

Site internet  
[www.ac-reunion.fr](http://www.ac-reunion.fr)